

DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE DES RESSOURCES,  
DE L'EDUCATION ET DU  
NUMERIQUE  
Direction des Ressources humaines

**PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-ÉDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE  
AU CHOIX  
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-23 à L.522-31,

Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,

Vu la délibération du Conseil départemental fixant le tableau des effectifs du personnel du Département de la Sarthe,

Vu l'arrêté n°21/78 portant établissement des lignes directrices de gestion, après avis du Comité technique en date du 18 décembre 2020,

Vu l'arrêté n°23/4711 portant révision des lignes directrices de gestion, après avis du Comité social territorial en date du 25 mai 2023,

Sur la proposition de M. le Directeur général des Services du Département,

**ARRETE**

**Article 1-** Le tableau d'avancement au grade d'assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle au choix, au titre de l'année 2025, s'établit ainsi qu'il suit :

- |                           |                                  |
|---------------------------|----------------------------------|
| - Mme Mélanie BOULAY      | - Mme Guylaine LETONDU           |
| - Mme Laure BOUILLARD     | - Mme Elise NARZUL               |
| - Mme Isabelle CHARTIER   | - Mme Marylène NICOLAS DELALANDE |
| - Mme Hélène COSME-PESNEL | - Mme Annabelle PELATRE          |
| - Mme Anne GAUGAIN        | - Mme Nathalie TIA               |
| - Mme Estelle GIRAUDET    | - Mme Gaëlle VEXENAT             |
| - Mme Sterenn HARNOIS     | - Mme Emmanuelle VISAGE          |

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Agents promouvables*	27	0	27
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	14	0	14

\*(Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles à l'avancement)

**Article 2** - Monsieur le Directeur général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** - Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication, d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Nantes 6, Allée Ile Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Président du Conseil départemental,



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Le Directeur général des services  
du Département

Olivier DUBOSC

**DESTINATAIRES :**

- Contrôle de la légalité (2 ex.)
- Dossier (original)

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception au contrôle de légalité le 17 JUN 2025  
et de sa publication ou notification le 08 AOUT 2025